
	C.E.T. DE BELDERBUSCH	
	Agrément C.E.T. de classe 2 et 3	
	Type de fiche : Autorisation	
	Actualisation : le 16 décembre 2010	
	www.issep.be	

Thème : Agrément de la S.A. Soneville comme exploitant de décharges de classe 2 et 3
DONNEES ADMINISTRATIVES

Type de législation	Arrêté ministériel
Intitulé	Arrêté ministériel d'agrément de la S.A. Soneville, Hauseter Strass, 25 à 4728 Hergenrath.
Publication	Ministère de la Région Wallonne Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE) Inspection générale de l'Environnement et des Forêts
Référence	-
Titulaire	S.A. SONEVILLE
Date de demande	1 décembre 1987
Signature	29 mars 1988
Entrée en vigueur	29 mars 1988
Conditions	La requérante a présenté tous les documents requis par l'article 29 de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 23 juillet 1987. Elle présente les moyens techniques et les garanties financières suffisantes.